N° 277. Lundi 20 et Mardi 21 Novembre 1848. 19me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT
PAR TRIMESTRE.
Pour La Haye . . fl. 7 — } Payable
„ la province . 8 — } d'avance.
PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION à La Haye, *Spui*, n° 75.
BUREAUX POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. van Weelden, libraire, Spui, et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Lange Poote*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, LUNDI 20 NOVEMBRE.

Nous faisons distribuer aujourd'hui à nos abonnés ayant droit à cette distribution, le 2me volume des *Mémoires d'Outre-Tombe* de M. Chateaubriand.

Revue Politique.

La Prusse est livrée au mensonge révolutionnaire. Elle se débat, à cette heure, sous les premiers symptômes de l'anarchie sociale. Résistera-t-elle au fléau ? Sera-t-elle assez forte, assez solidement [illegible] principe d'autorité, pour résister à ces [illegible] ? Telle est la grave question à se poser aujourd'hui et dont on attend la solution avec anxiété.

Sans doute la balance penche encore du côté des salutaires principes; sans doute le pouvoir légitime contient encore la révolution ; sans doute une fidèle épée peut lutter victorieusement dans cette société militairement organisée ; mais ne nous faisons point une décevante illusion. Au point où en sont les choses, la Prusse est à la veille des plus cruelles péripéties. Elle souffre de l'Europe moderne, elle souffre de la funeste épidémie révolutionnaire, de ce fléau terrible qui n'a son antidote que dans un retour [illegible] aux idées d'autorité et de progrès pacifique. Que Dieu sauve donc la Prusse et l'Allemagne! que Dieu sauve l'Europe!

A l'appui de nos [illegible], on n'a qu'à lire les conditions posées, comme termes de conciliation, par les membres de la gauche et du centre gauche de l'assemblée nationale de Berlin. [illegible] sont dictées par un esprit d'anarchie qui détruit tout espoir de conciliation, ce qu'au reste avait déjà suffisamment démontré son vote au sujet du refus de paiement des impôts. Ce vote, eût-il été émis même par l'assemblée entière, il aurait encore été illégal. La perception des impôts est dans l'intérêt même du pays, comme leur acquittement est un devoir pour tout citoyen.

Comme le fait fort bien remarquer un de nos correspondants de Berlin, c'est peut-être un bonheur que le conflit entre la couronne et le parlement puisse être décidé de cette manière. Le pays est appelé à résoudre lui-même la question. Il doit déclarer s'il veut être gouverné par une fraction de l'assemblée ayant pour chef M. Unruhe, ou par le roi et ses ministres constitutionnellement nommés. En définitive, il ne saurait exister dans le pays qu'un seul gouvernement; et par son dernier vote, une fraction de l'assemblée s'est emparée d'une partie de la souveraineté. Nous ne hasardons rien en disant d'avance qu'on doit attendre de la sagesse de la véritable nation prussienne, qu'elle se prononcera en faveur de l'ordre social contre l'anarchie. Par exemple, Magdebourg, cette ville qui la première avait adhéré à la résistance passive de l'assemblée nationale, ne vient-elle pas de protester maintenant d'une manière solennelle contre le vote de cette même assemblée? Les autres exemples ne manqueront pas, et fassent que la couronne et le pays soient sauvés!

La *Gazette de Vienne* annonce que depuis les trois exécutions capitales publiées dans sa partie officielle, aucune autre exécution n'a eu lieu.

La mort de Robert Blum a provoqué dans la Saxe une violente agitation, principalement à Dresde et à Leipzig. Dans cette dernière ville, le peuple a arraché les armoiries du consulat autrichien, et les a brisées après les avoir foulées aux pieds.

Il faut regretter l'exécution de Robert Blum à Vienne. Et voici en peu de mots pourquoi. L'assemblée a été obligée de prendre dans cette seconde affaire un langage plus décidé, plus agressif. Si elle rompt avec le gouvernement autrichien, elle perdra du même coup l'influence qu'elle pouvait espérer exercer sur le gouvernement prussien. Alors pourrait bien se découvrir ce que nous avons pressenti dès l'origine: L'impossibilité de l'existence d'un empire allemand, aspirant à une puissance morale supérieure à la puissance matérielle que l'Autriche et la Prusse tiennent de leurs traditions, de leurs alliances, de leurs armées. Mais l'assemblée de Francfort, après avoir donné la main aux gouvernements, se trouvera-t-elle poussée vers le peuple, dont elle embrasserait la cause? Alors commencerait pour elle et pour l'Allemagne un ordre de choses tout nouveau, tout autre que celui qui avait été conçu d'abord. Les événements dans cette partie de l'Europe vont se dérouler sans doute avec rapidité.

Les Hongrois paraissent résolus à opposer aux armées impériales une résistance énergique. Ils fortifient le mieux qu'ils peuvent leur capitale, afin de la mettre à l'abri d'un coup de main; ils lèvent des troupes nombreuses; ils inondent le pays. C'est Kossuth qui est, comme toujours, à leur tête; il déploie, dit-on, une activité extrême. Mais quoi qu'il fasse, les Hongrois seront vaincus. Seulement il y aura dans cette lutte fratricide beaucoup de sang répandu.

Les interpellations, les propositions, les motions au sujet des affaires de Vienne et de Berlin se succèdent naturellement au sein de l'assemblée nationale de Francfort. Dans la séance du 17, elles ont été nombreuses. La plus importante, relativement à Vienne, a été celle de M. Giskra, tendant à ce que, vu le refus du gouvernement autrichien de reconnaître les décrets rendus par la diète, et les perquisitions ainsi que les arrestations arbitraires auxquelles se livre ce gouvernement, le ministère de l'empire intervint pour que le respect des lois, surtout en ce qui concerne les visites domiciliaires et les arrestations préventives, devînt une vérité dans les provinces austro-allemandes.

L'urgence a d'abord été admise pour cette proposition de M. Giskra, et la discussion a commencé immédiatement. M. Biedermann ayant proposé de la renvoyer à une commission, cette motion a été rejetée par 238 voix contre 198, et la proposition a été ensuite adoptée.

Ce vote constitue un véritable échec pour le ministère de l'empire, M. de Schmerling s'étant montré opposé à la proposition. Aussi le bruit a-t-il circulé le soir à Francfort que le ministre des affaires étrangères avait remis sa démission au vicaire de l'empire. On ajoutait que le prince de Linange avait refusé la mission dont on l'avait chargé pour Vienne, et qu'on nommerait probablement à sa place M. de Konneritz.

A la fin de cette même séance du 17, de l'Assemblée de Francfort, une proposition relative aux événements de Berlin a été déposée par M. Rappart, qui arrivait de cette ville. Elle tendait à faire rappeler [illegible] s'être prononcé en faveur du roi de Prusse, M. Bassermann, commissaire de l'empire à Berlin, et à envoyer un autre commissaire chargé de forcer le gouvernement prussien à rapporter toutes les mesures déclarées illégales par l'assemblée constituante.

L'assemblée a refusé à une majorité douteuse de discuter immédiatement cette proposition, mais elle a décidé qu'elle tiendrait le lendemain une séance extraordinaire pour s'en occuper.

Enfin, dans le cours de la séance, M. de Schmerling a annoncé, en réponse à une interpellation, que les mesures résolues contre la Suisse par le ministère de l'empire, allaient être mises à exécution. La même nouvelle nous arrive par la Suisse.

Le *Francfurter-Journal* annonce, d'un autre côté, que M. Raveaux a donné sa démission d'envoyé en Suisse, considérant comme inconciliable avec son honneur, son devoir et sa conscience, de servir plus longtemps sous le ministère de l'empire, après l'attitude que ce cabinet a prise dans les affaires d'Autriche et de Prusse.

Ce qui est plus grave, ce sont les nouvelles de Bâle qui annoncent que le blocus dont le pouvoir central allemand a menacé l'autorité fédérale, a déjà reçu un commencement d'exécution. Il en résulte que [illegible] maintenant des complications sérieuses [illegible] et qu'il est peu probable que les nouveaux [illegible] suspendre, même momentanément, leur [illegible] avait été question.

[illegible] bruits qui ont circulé sur la retraite du ministère [illegible] sont dénués de fondement, attendu que [illegible] diète a tenue le 10 de ce mois à huis clos, les [illegible], sur une interpellation de M. Claussen, que le ministère [illegible] existait encore et que sa démission n'avait pu être acceptée, attendu qu'elle n'avait pas été donnée.

Malgré cette déclaration, la *Gazette de Berlin* pense qu'il est possible que le ministère soit modifié, mais que dans tous les cas les ministres qui donnent leur démission sont tenus d'exposer franchement les motifs qui les décident à faire une démarche aussi grave dans les conjonctures actuelles. Cette feuille ajoute qu'il n'est point vrai que dans le cas où le roi aurait des vues différentes de celles de ses ministres, il se laisserait influencer par une camarilla; le roi, dit cet organe semi-officiel, partage tout-à-fait le sentiment national; rien ne peut s'interposer entre lui et son peuple.

Les journaux allemands ont annoncé que la Russie avait conclu la paix avec les peuples du Caucase et avait reconnu leur indépendance. Si cette nouvelle n'est pas controuvée, elle est du moins considérablement exagérée, attendu que les dernières lettres de Tiflis mandent qu'il n'est survenu aucun changement dans la position des parties belligérantes. Ce qui peut avoir donné naissance à ce bruit, c'est que quelques tribus du Daghestan, pressées par les forces supérieures de l'ennemi, ont fait des propositions de paix au prince Woronzoff, et qu'un corps de 5000 hommes, faisant partie des troupes stationnées au Caucase, a reçu l'ordre de se rendre en Pologne.

Au reste, les dernières nouvelles du Caucase annoncent que les Russes ont remporté une grande victoire sur les Montagards.

Nous avions annoncé, d'après la *Gazette de Bâle*, qu'il avait éclaté à Livourne des troubles si graves que les consuls de France et d'Angleterre avaient dû quitter la ville. Des lettres reçues directement de Livourne ne font aucune mention de pareils troubles; il faut donc supposer que la nouvelle publiée par la *Gazette de Bâle* est dénuée de fondement.

En France les incidents de la lutte électorale pour la nomination du président de la république se succèdent, sans pourtant offrir jusqu'à présent un caractère trop alarmant. Les clubs manifestent une extrême violence, il est vrai, mais ils sont désavoués de l'un et de l'autre côté. Reste la polémique acerbe des journaux, l'envoi de brochures et de carricatures plus ou moins diffamatoires. C'est là un véritable scandale, et non, comme le prétendent quelques-uns, de la guerre ordinaire.

L'évêque d'Orléans, avec sa démonstration en faveur du général Cavaignac, est menacé de l'isolement. Il a provoqué déjà, au sein du clergé, plus de manifestations contraires qu'il n'en faut pour faire regretter son dévouement trop ardent à un ordre de choses produit par les événements du 24 février. M. de Lamartine disparait de plus en plus de la scène politique. Des habitants de Mâcon lui avaient offert la présidence d'un banquet; il a demandé qu'on ajournât ce banquet, sans doute parce qu'il lui convient de ne plus avoir à s'expliquer en public sur sa position de candidat à la présidence.

La candidature du général Cavignac à la présidence n'a pas les sympathies du parti modéré qui se constitue et se manifeste de jour en jour; bien plus, elle éveille même les plus énergiques répulsions, parce qu'elle est un danger immense pour les libertés du pays, qui ne sauraient être sauvegardées que par un dévoûment intelligent, loyal et ferme aux intérêts de l'ordre.

Sans doute M. le général Cavaignac a rempli, dans les journées de juin, la condition sans laquelle son avénement au pouvoir eût été impossible; il a résolument combattu l'anarchie, que combattaient, avec plus de péril personnel peut-être, les braves de la garde nationale, de l'armée et de la garde mobile; aussi le pays, toujours juste, a-t-il applaudi à l'assemblée nationale lorsqu'elle a mis M. Cavaignac à la place de ces hommes qui, objets de la plus juste défiance, se ruant sur toutes les institutions, avaient, pendant les jours néfastes de leur gouvernement provisoire, sonné le tocsin de la société tout entière et menacé de la précipiter dans le plus horrible chaos.

Mais ce pouvoir, remis au *National* comme le butin d'une bataille à jamais déplorable, quel usage en a-t-il su faire? Quels sont les actes qui attestent qu'il a travaillé à calmer les alarmes de la famille, de la propriété? C'est lui qui a dit cette parole inexplicable dans la bouche d'un officier, et vraie pourtant, qu'il sacrifiait *jusqu'à son honneur* à la cause de la république; non d'une république sage et glorieuse, car celle-là ne demande pas à ses serviteurs de se déshonorer et de se flétrir, mais de cette république de la dynastie du *National* qui, ne pouvant espérer de régner et de gouverner seule, ne tardera pas, si elle ne l'a déjà fait, à pactiser avec la république rouge, sa seule alliée possible.

Disons-le, M. Cavaignac a été trois jours ce que M. de Lamartine a été pendant quelques heures aussi dans sa lutte glorieuse contre le drapeau de sang: la personnification de l'ordre. Mais, comme M. de Lamartine aussi, il a depuis perdu toute espèce de titres à la confiance publique, en voulant avoir le pied dans chacun des deux camps, en révélant ses secrètes et fatales sympathies pour le plus extravagant des socialismes; il a bientôt cessé d'être la personnification d'ordre, et ne saurait dès lors inspirer confiance à la partie saine de la nation.

Avec la conscience qu'un homme est jugé quand son pays peut lui reprocher des paroles et des actes comme ceux que nous avons signalés, tous les amis de l'ordre doivent porter ailleurs leurs suffrages.

La séance d'avant-hier de l'assemblée nationale a été aussi dénuée d'intérêt que toutes celles de ces derniers jours. Le budget rectifié de 1848 continue à se voter au milieu de l'indifférence générale.

L'assemblée a reçu la démission d'un de ses membres, qui regarde son mandat comme terminé par le vote de la constitution. Un autre représentant a donné également sa démission pour ne pas prendre part à la discussion des lois organiques. D'autres démissions du même genre se préparent, dit-on. En même temps les congés se multiplient, les bancs se dégarnissent. L'assemblée présente le spectacle d'un corps qui se dissout. Il est bien difficile de ne pas reconnaître à ces signes certains que le terme naturel de cette assemblée est maintenant bien près d'arriver. La constitution votée et le président nommé, la constituante a évidemment épuisé son mandat, et la nation souveraine doit être appelée à le renouveler. Toute prolongation d'une assemblée constituante au delà de la nécessité est un attentat à la souveraineté nationale.

Nous n'avons reçu aujourd'hui ni les journaux de Berlin et de Vienne, ni nos correspondances d'Allemagne; nous sommes donc sans nouvelles de Berlin du 18.

(CORRESP. PARTICUL. DU JOURNAL DE LA HAYE.)

Paris, 17 novembre.

Vous savez que quelques membres de la réunion de l'Institut se sont séparés de leurs collègues qui se sont prononcés pour la candidature du général Cavaignac. Quatre de ces membres ont rédigé une déclaration qui sera communiquée aux journaux. Ce sont MM. Garnier-Pagès, Barthelemy-Saint-Hilaire, Pagnerre et Duclerc. Ils demandent dans cette déclaration qu'il soit interdit aux représentants de se prononcer pour telle ou telle candidature, par la raison que l'assemblée nationale sera peut-être appelée à mettre le président en accusation. Leur désir est qu'il n'y ait dans l'élection du président de la république ni *abus*, ni *excès*, ni *usurpation*. Par le mot *abus*, ils font allusion à M. Louis-Napoléon; le mot *excès* s'applique à M. Ledru-Rollin; et ils ont voulu indiquer par le mot *usurpation* M. Louis Bonaparte.

On assure que M. Ledru-Rollin, fatigué des obsessions dont il est l'objet, veut renoncer à sa candidature à la présidence de la république.

M. Armand Marrast a donné, hier soir, une nouvelle soirée. On y remarquait beaucoup de gardes nationaux; mais le nombre des représentants et des agents diplomatiques était très petit.

Un des journaux légitimistes les plus influents, l'*Indépendant de l'ouest*, annonce que son rédacteur en chef doit se rendre au congrès de Rennes pour appuyer la candidature de M. Louis Bonaparte.

L'autorité avait pris, hier soir, des précautions militaires, par suite des rassemblements qui avaient lieu depuis quelques jours sur le boulevard Montmartre; un bataillon de la deuxième légion était sous les armes. L'ordre n'a pas été un seul instant troublé. Cela tient à ce que les membres du club avaient transporté le lieu de leur séance dans l'enceinte du manége Fitte, au haut de la rue de la Chaussée-d'Antin. La séance a été très orageuse. M. Hippolite Bonnelier a défendu avec énergie la candidature du général Cavaignac. Il a été violemment attaqué par un ouvrier de 22 ou 23 ans, nommé Lehman, qui a envahi la tribune en manches de chemise, les cheveux en désordre, la blouse retroussée, l'œil hagard. Cet ouvrier a combattu la candidature de M. Louis Bonaparte avec une énergie extraordinaire. Il faisait partie, il y a quelque temps, du club Blanqui. D'anciens membres de ce club ont couvert sa voix de bravos; et le désordre a été à son comble. Le président a été forcé de lever la séance, en disant que la fermeture du club deviendrait probablement nécessaire. H.

Evénements de Berlin.

JOURNÉE DU 16.

La ville est parfaitement tranquille. Le désarmement vient de commencer dans la Friedrichsstrasse. Au signal du tambour, les citoyens livrent leurs armes et leurs munitions à un détachement militaire. Obéissant aux exhortations de M. Borsig, les ouvriers constructeurs de machines ont volontairement livré leurs armes.

Une proclamation du magistrat et des délégués de la ville invite la population à se soumettre tranquillement à l'état de siége.

Cette démarche s'est croisée avec une résolution du ministère, qui, de son propre mouvement, était venu au devant de ce désir. La convocation à Brandenbourg de l'assemblée nationale pourrait donc avoir lieu bientôt et avant le 27.

On fait dans la cathédrale de Brandenbourg des préparatifs, qui donnent à conclure que le gouvernement persiste à y transférer l'assemblée nationale.

Dans la séance d'aujourd'hui des délégués de la ville, le libraire Duncker, membre de la députation que les délégués ont envoyée au prince de Prusse, a fait un rapport sur la réception faite à cette députation.

Hier à 5 heures, elle a été introduite après que le prince eut obtenue du roi la permission de la recevoir. Le prince a parcouru l'adresse des représentants de la ville de Berlin; puis il a déclaré qu'il s'était entretenu avec beaucoup de jurisconsultes sur la question pendante en ce moment entre la couronne et le peuple, et qu'un arrangement avec la fraction de l'assemblée nationale qui a continué de siéger, n'est pas possible.

Un autre membre de la députation, le professeur Gneist, a tâché alors d'exposer au prince le droit de l'assemblée nationale, au point de vue du droit, après avoir dit qu'en sa qualité de membre du tribunal supérieur intime, il était accoutumé à demeurer aussi rigoureusement dans le droit que dans la vérité. L'exposition qu'il a faite de l'affaire, a produit une sensation visible sur le prince qui a déclaré cependant qu'il n'était pas convaincu.

Le commissaire de justice Lewald, laissant de côté le point de droit, a demandé au prince une médiation. Le prince a observé que beaucoup de négociations ont déjà été nouées relativement à la formation d'un nouveau ministère, mais que M. Grabow lui-même était d'avis qu'il n'y avait pas d'autres moyens de mettre un terme à l'anarchie de Berlin, que de persister dans la voie dans laquelle on est entrée; que la couronne est tombée dans une fausse position par sa condescendance, le 19 mars, et que cette fois on persistera à suivre la voie que l'on s'est tracée.

Quelques membres ayant donné à entendre qu'il s'agissait peut-être ici de l'existence de la couronne, le prince a répondu que la dynastie tomberait au moins avec honneur. Il a assuré en terminant qu'aucune des concessions faites ne seront retirées. Un membre de la députation ayant parlé du danger que l'on courait à cet égard, le prince répondit que la piété du roi et la fermeté avec laquelle il tenait lui-même à la parole donnée en était garant. La princesse et le jeune prince de Prusse se sont également entretenus avec la députation.

M. Lewald fait remarquer, au reste, que le point de vue du prince de Prusse est encore celui de l'ancien absolutisme et que les mots de sujets obéissants, ordre du roi, lui reviennent sans cesse à la bouche.

La société de commerce maritime n'échange pas contre des espèces les coupons de la dette publique pendant l'état de siége.

Avant-hier il n'y avait que trente personnes à l'Opéra, ce qui ne s'est jamais vu ici; aussi la représentation n'a-t-elle pas commencé.

Provisoirement l'université ne sera pas fermée.

— Nous avons fait connaître le résultat de la séance de l'assemblée nationale du 15 au soir, et l'incident qu'y a provoqué la présence de la force armée chargée de dissoudre l'assemblée. Voici une nouvelle version plus détaillée de cet incident :

Il était près de 9 heures, lorsqu'on apprit que la maison était occupée militairement, et cette nouvelle fit précipiter les débats. On allait procéder au vote, lorsqu'un major, laissant à la porte une garde de 6 grenadiers, entra dans la salle, suivi de quelques officiers. Il s'approcha du président, avec lequel il eut un court entretien. Ce dernier informa alors l'assemblée qu'elle devait être éloignée de la salle par la force militaire. Un cri d'indignation accueillit cette communication, et l'on assure que tous les députés se levèrent dans une grande agitation pour repousser unanimement la sommation qu'ils venaient d'entendre.

M. le président : Vos ordres, M. le major.

Le major. Je n'ai pas d'ordres écrits ; vous aurez foi dans mes paroles.

M. le président. Je n'accueille pas vos paroles avec incrédulité; mais je dois insister pour que vous me montriez un ordre écrit.

Le major. Cela m'est d'autant moins possible que le général de Wrangel m'a refusé tout ordre écrit (bruit, vive agitation).

M. le président. Avez-vous l'ordre d'employer la force des armes ?

Le major. Je compte avec confiance que vous n'en viendrez pas jusque là.

Le président. Je vous prie de me répondre positivement si vous avez reçu l'ordre d'employer la force des armes.

Le major. Oui, je l'ai reçu (mouvement).

Le président. Et vous êtes résolu de le mettre à exécution ?

Le major. Je suis soldat, et je dois obéir.

M. Waldeck. Nous devons protester de la manière la plus positive contre cette manière de violation, monsieur, il ne convient pas à l'officier prussien, à l'armée prussienne tout entière, d'obéir à l'arbitraire qui se somme d'intervenir contre la justice et les lois ; votre mission consiste plutôt à protéger, à défendre de votre sang les droits et les lois violés !

La proposition de l'orateur, dont la voix a trahi une profonde émotion, est développée de différents côtés; les 226 membres se lèvent, et, élevant les mains, s'écrient comme d'une seule voix : « Non jamais! jamais! Nous ne nous retirerons pas, disent-ils, les baïonnettes nous percer la poitrine ! »

L'agitation est immense; les mains levées, le visage enflammé, on entoure les officiers. Le bruit ne permet pas au président, qui veut rétablir l'ordre, de faire entendre sa sonnette. Enfin beaucoup de membres demandent la continuation de la séance. Impossible de délibérer en présence des baïonnettes! s'écrient d'autres voix; qu'on éloigne les troupes, qu'on éloigne toute contrainte!

On invite le major quitter la salle avec tous les autres militaires, après un court entretien avec le président.

Immédiatement après, la proposition du refus d'impôts est votée à l'unanimité, et le président lève la séance à 9 heures, en se réservant de faire parvenir les invitations nécessaires pour la prochaine séance.

La nouvelle de cette résolution se répand dans la ville, le soir même, avec la rapidité de l'éclair. Elle y provoque, chez les uns une grande joie, parce qu'ils pensent que l'on a trouvé ainsi un moyen de forcer le gouvernement à céder; chez d'autres, une grande anxiété, parce qu'ils y voient plutôt pour le gouvernement une nécessité de persister dans la voie de rigueur qu'il a adoptée.

Lorsque l'assemblée nationale quitta la salle où elle a tenu sa mémorable séance du 15, elle trouva les chambres avoisinantes, l'escalier, le seuil de la maison et la place sur laquelle celle-ci est située, occupés par des soldats. Autour de ceux-ci se trouvait une foule de peuple, qui salua l'assemblée de vivats. Les soldats formèrent la haie et une partie d'entre eux se joignirent au peuple pour adresser des vivats aux députés. La tranquillité n'a été troublée ni hier soir, ni ce matin. Le désarmement va lentement. Le nombre des fusils livrés jusqu'ici est évalué à 3,000.

Le général de Wrangel a fait placer des canons sur le toit en terrasse du palais. On en a déjà placé quatorze.

On doit s'attendre à voir bientôt cesser l'état de siége. On assure, du moins, que le ministère délibère à ce sujet. A la cour, un parti puissant, qui auparavant n'était pas éloigné des mesures énergiques, conseille maintenant de faire des concessions. Le comte de Brandenbourg et M. de Manteuffel ne sont nullement d'accord ; MM. le professeur Leo, le général Rauch et le président de Gerlach, qui sont regardés comme les personnes qui dirigent le gouvernement, veulent persister dans la voie dans laquelle on est entré et ne veulent pas entendre parler de concessions. On place dans la bouche du roi une phrase sur « une chute glorieuse de la monarchie par un combat honorable. » D'un autre côté, on conseille au roi de recourir à un ministère Grabow ou Beckerath.

L'assemblée nationale ne siége pas aujourd'hui. Les députés déploient beaucoup d'activité dans leurs réunions de partis, et attendent ce qui arrivera. Ils croient avoir, par le refus des impôts, épuisé toutes les mesures en leur pouvoir, et laissent au pays à faire le reste.

Il paraît certain que M. de Bardesleben président de la police, a donné sa démission.

—Nous avons déjà annoncé que les membres de la droite de l'assemblée, qui ont refusé de continuer à prendre part à ses délibérations, après l'ordonnance de dissolution et de transfert à Brandenbourg, avaient publié une espèce de manifeste au peuple prussien ! Voici le texte de ce document :

« Au pays !

» La couronne a prorogé l'assemblée nationale au 27 de ce mois et l'a convoquée à Brandenbourg pour des motifs expliqués à la nation, et provenant d'une série de faits accomplis depuis le mois de mai jusqu'au 31 octobre. La majorité de l'assemblée conteste la légalité de cette mesure, croit les libertés du peuple en danger et continue ses délibérations.

» Par suite, des mesures extraordinaires ont été prises par le gouvernement, et un conflit en est résulté qui menace d'engloutir le bonheur et le repos de la nation, et qui pourrait même entraîner la ruine de notre chère patrie.

» Dans ce moment critique, c'est pour nous un devoir et un besoin de faire connaître au pays les motifs qui nous ont engagés de ne plus participer aux délibérations ultérieures.

» Nous aussi, nous sommes des fils indépendants et libres de la grande patrie ; nous aussi nous tâchons de faire progresser quand même sa liberté et son bien-être, mais d'une autre manière. Plusieurs de nous ont figuré dans les grands combats de la liberté, d'autres ont consacré leurs travaux aux sciences, au droit public, au service de l'Etat, et nous nous croyons à même de juger ce qu'il y avait à faire de convenable. Nous ne quêtons pas les faveurs de la multitude, mais nous visons à l'approbation des cœurs vraiment nobles parmi le peuple.

» La modération est la plus grande vertu aux époques de tempêtes politiques, et c'est dans ce sens que nous avons agi pour justifier la confiance de nos électeurs. Celui qui voulait contester le droit de la couronne, aurait pu ajourner son jugement jusqu'au 27 de ce mois, où il aurait eu la faculté de le discuter. Nous avions cru que l'honneur et le droit étaient saufs si la majorité, tout en protestant, s'était ajournée d'elle-même.

» Nous ne croyons nullement avancer le bien du pays en réclamant son intervention.

»Nous sommes convaincus que la vraie liberté, maîtresse d'elle-même, peut aussi maîtriser la force brutale, sans faire couler le sang, et que la grande révolution morale s'accomplira plus sûrement en respectant l'ordre et la légalité.

»Qui aime sincèrement la patrie, ne pense pas à soi-même, et nous recommandons à tous ses amis l'union et la fidélité à l'heure du danger. Si le conflit éclatait malgré nos plus vifs désirs, nous resterions, et nous tomberions avec la monarchie constitutionnelle. Qu'on juge notre conduite après cela.

»Dieu protège le roi constitutionnel et notre chère patrie!

»Berlin, 14 novembre 1848.

»Le comité de la droite et du centre droit de l'assemblée nationale.

»BAEHKORT, BAUMSTARK, OSTERMANN, WALTER, MULLER, HESSE.»

— La *Gazette de Cologne*, un des organes les plus influents du parti modéré, publie l'article suivant dans son n° du 17 :

La patrie est en danger !

La question de droit sur la compétence du gouvernement prussien et sur la compétence de l'assemblée nationale prussienne est annulée par les événements. La voix de la grande majorité du peuple s'est prononcée en faveur de l'assemblée nationale. Même ces partis du pays que nous regardions jusqu'ici comme le siége des tendances ultra-royalistes et absolutistes, entr'autres la Vendée prussienne, la loyale Poméranie, se sont déclarés pour l'assemblée nationale. La question de droit se trouve remplacée par une question politique.

Deux partis ayant des droits égaux sont en présence. L'un, le gouvernement, est arrivé aux dernières limites de son prétendu droit ; ses partisans mêmes avouent qu'il les a dépassées sur quelques points. L'autre, l'assemblée nationale, vient également, par le refus de l'impôt, d'arriver à ces dernières limites. Cet acte fait passer la résistance passive de Berlin dans tout le pays et jusque dans la moindre hutte.

Si la couronne veut encore persister dans sa voie fatale, même en présence de la médiation du pouvoir central allemand, il ne lui reste plus qu'à proclamer dans toute la Prusse l'état de siége et la loi martiale. Elle croit avoir vaincu maintenant Berlin et l'opposition ; mais encore une victoire pareille, et elle est perdue.

La couronne des Hohen-Zollern roule sur la pente d'un abîme.

La décision du pouvoir central est encore comme une faible digue entre les flots irrités qui montent de plus en plus ; si cette digue est aussi emportée, alors le moment est venu où nous ne pourrons plus puiser nos résolutions que dans le danger de la patrie.

POSTDAM, 12 NOVEMBRE, *au soir.* — Ce soir il y a eu ici des troubles sérieux. Les rails ont été arrachés sur une étendue assez considérable du chemin de fer vers Nowawes. Une dame, accompagnée d'un monsieur très bien mis, ayant proposé de mettre le feu au pont de bois sur le Nuthe près du moulin, l'on vit aussitôt le peuple en couvrir les poutres de goudron et y mettre ensuite le feu. Des grenadiers qui étaient accourus ont cependant réussi à l'éteindre avant qu'il n'ait fait beaucoup de dégâts. Les troupes ont assisté à ces déprédations sans les empêcher, faute d'avoir reçu des ordres à ce sujet. Les fusiliers commandés pour se rendre à Berlin ont dû faire le chemin à pied le long de la voie ferrée. Le télégraphe électro-magnétique a été mis hors de service par des jeunes garçons qui en avaient arraché le fil d'archal. Un caisson a été jeté en travers des rails. Deux voitures chargées de pain pour les troupes ont été pillées. Toutes ces déprédations ont été pour la plupart faites par des ouvriers, mais on a vu également des hommes bien mis y prendre part. A 7 heures du soir, le convoi de Berlin est arrivé à Potsdam ; ainsi la communication est rétablie. On annonce également le rétablissement de l'ordre. (*Gaz. de Spener.*)

— La commission nommée par le ministère pour fixer la ligne de démarcation dans le grand-duché de Posen a tenu séance ce matin en présence du général Schafer, commissaire de l'empire, et s'est mise d'accord sur une ligne de démarcation qui ne s'écarte de celle de Pfuel qu'en quelques points, nécessités par des causes stratégiques. Le général Schafer part demain pour Posen, afin de régler l'affaire sur les lieux. Le major de Volgts l'accompagne en qualité de commissaire du ministère prussien.

— On écrit de Magdebourg, 14 novembre.

La direction des postes a expédié aujourd'hui plusieurs estafettes, portant aux commandants des bataillons de la landwehr l'ordre d'appeler immédiatement sous les drapeaux le premier ban de la landwehr.

Journée du 17 novembre.

La ville a encore conservé sa tranquillité dans la journée du 17. Le général Wrangel a informé le conseil communal que les communications commerciales sont complètement libres avec Berlin, à l'exception du commerce d'armes et de munitions. Le président de la police, M. de Bardeleben, a donné sa démission et a été remplacé par M. de Hinckeldey, conseiller supérieur de régence. La nouvelle publiée par les journaux que les envoyés anglais et français s'étaient rendus à Potsdam est officiellement démentie. Le désarmement commence à s'effectuer.

D'après des bruits répandus aujourd'hui, le gouvernement aurait l'intention de revenir sur sa résolution de transférer le siége de la diète à Brandenbourg, et d'entrer ainsi dans une voie de conciliation. Mais il est difficile de croire que le gouvernement ait cette intention; la lutte est engagée sur un terrain où le gouvernement ne peut céder sans danger à la fraction de la chambre. Et eût-il même cette intention, que la réconciliation ne pourrait jamais être sincère. Au reste, on connaît les conditions posées par la gauche, elles sont inacceptables. Nous n'en citerons que les suivantes :

1. Le nouveau cabinet doit être choisi parmi les membres de la gauche et du centre gauche, et, dans tous les cas, Waldeck et Jacoby doivent en faire partie ;

2. Le roi doit congédier tous les conseillers qui l'entourent et fixer sa résidence à Berlin ;

3. Tous les princes de la famille royale doivent quitter la Prusse et aller demeurer à l'étranger pendant la durée de la session de l'assemblée nationale ;

4. Il faut licencier immédiatement le régiment des gardes et faire sortir de Berlin toutes les troupes ;

5. Le roi ne doit se mêler en rien des affaires du gouvernement ; elles doivent exclusivement être gérées par le ministère.

Ces conditions portent trop le cachet de la passion révolutionnaire pour les admettre un instant, et la partie sensée de l'assemblée ne saura s'empêcher de les désavouer hautement.

La résolution prise par la fraction de l'assemblée au sujet du refus du paiement des contributions, est un de ces actes d'un parti aveuglé par les passions; mais le pays est à même de juger le conflit entre la couronne et l'assemblée. Il est à espérer que la Prusse, qui si longtemps a été un exemple de fidélité à la dynastie ne manquera pas à ses devoirs dans le moment suprême. Il y a des villes révolutionnaires par instinct, comme celle de Breslau, que l'on s'attend à voir se rallier à la fraction de l'assemblée nationale ; mais heureusement elles ne sont pas si nombreuses qu'on veut bien le faire accroire.

Les membres de l'assemblée nationale ne se sont pas réunis aujourd'hui ; on les a empêchés de faire imprimer ici les comptes-rendus de leurs dernières séances ; ils les font imprimer à Francfort.

Berlin, 17 novembre.

Magdebourg, ville qui la première avait fait parvenir à l'assemblée nationale une adresse d'adhésion, a déjà protesté contre la résolution de l'assemblée qui décrète le refus du paiement des impôts.

Nos démocrates, désolés de ce que l'état de siége les empêche de pérorer dans leurs clubs et de publier des proclamations incendiaires, ont aujourd'hui porté un défi au général Wrangel en se réunissant dans un local rue de Francfort. Les troupes sont arrivées pour les expulser; ils ont fait résistance, croyant dans leur aveuglement que les troupes fraterniseraient avec eux ; mais cette fois ils se sont trompés. Les soldats, n'écoutant que leur consigne, ont eu recours à leurs armes, et les ont expulsés de force. Il y a eu plusieurs blessés.

On avait répandu le bruit que Potsdam et Stettin venaient également d'être mis en état de siége; cette nouvelle est controuvée. Cette dernière ville avait envoyé une députation au roi, mais elle n'a pas été reçue. Le général de Bonin lui a fait la réponse suivante :

« Le roi est vivement affecté de ce que la ville de Stettin s'est » déclarée contre lui. S. M. n'abandonnera pas la voie dans laquelle elle est entrée, et elle accomplira toutes les promesses » faites à la nation. »

Aujourd'hui ont commencé les perquisitions domiciliaires pour découvrir les étrangers qui n'ont pas fait leur déclaration de séjour à la police.

On prétend que le colonel de Heerwarth a été arrêté pour n'avoir pas empêché le vote de l'assemblée nationale sur le refus du paiement des impôts. D'autres arrestations pour refus des armes ont encore été opérées.

— Le *Moniteur de Prusse* dément le bruit répandu, suivant lequel la société de commerce maritime n'échangerait pas contre des espèces les coupons de la dette publique pendant l'état de siége.

— La *Correspondance parlementaire* publie deux lettres adressées par le ministre de l'empire Schmerling à M. Camphausen, plénipotentiaire de la Prusse. L'abondance des matières nous oblige d'ajourner à demain la publication de ces lettres.

Nouvelles d'Allemagne.

DRESDE, 13 NOVEMBRE. — Dans sa séance d'aujourd'hui de la 2e chambre, M. Tzschirner a parlé de l'exécution de M. Robert Blum, et a demandé au ministère ce qu'il avait fait au sujet de l'arrestation de ce dernier à Vienne.

M. le ministre de Pfordten, visiblement ému, a répondu à cette interpellation à-peu-près dans les termes suivants :

L'honorable membre qui m'a interpellé a dit qu'il remplissait un triste devoir en venant entretenir l'assemblée d'un événement aussi douloureux ; je puis en dire autant de moi. Il y a dans le triste sort du malheureux

tragiques, où la voix des partis doit se taire, pour ne laisser parler que la voix de l'humanité ; nous nous trouvons dans un pareil moment.

Voici, messieurs, ce que le gouvernement a fait dans cette affaire : Dès que les communications furent rétablies, j'ai chargé, le 4 novembre, le ministre de Saxe de prendre sous sa protection tous les ressortissants saxons, sans exception, qui séjourneraient actuellement à Vienne. Lorsque j'appris le 8 de ce mois par les journaux l'arrestation de Robert Blum, j'enjoignis au ministre de protéger ce dernier, conformément au droit international, non-seulement en sa qualité de ressortissant saxon, mais en celle de membre de l'assemblée nationale, attendu que dans ce moment le pouvoir central n'avait pas de commissaire en Autriche. Ces dernières instructions sont parvenues trop tard au ministre. Toutefois, celui-ci s'est intéressé pour Robert Blum. Il a annoncé au ministère qu'il avait demandé au gouvernement autrichien de lui faire connaître les motifs de l'arrestation de M. Blum, mais que jusqu'à présent il n'avait pas reçu de réponse. Je transmettrai aujourd'hui au ministre une lettre où je le chargerai d'exiger la communication de toutes les pièces du procès, de se faire remettre les effets de M. Blum et de faire marquer la place où il a été enterré, afin que sa famille la connaisse. Je ne doute point que le défunt n'ait été enseveli convenablement.

M. Tzchirner a remercié le ministre d'avoir fait à la chambre cette communication et a proposé la motion suivante :

1. Inviter le gouvernement à exiger du ministre de Saxe à Vienne un rapport détaillé sur sa conduite dans l'affaire de M. Robert Blum.

2. Inviter le gouvernement à engager le pouvoir central à prendre les mesures les plus énergiques pour sauver l'honneur de l'Allemagne, qui a reçu une rude atteinte par l'exécution de M. Robert Blum.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité, sur quoi le président déclare qu'il croit répondre aux vœux et aux sentiments de la chambre en levant la séance après un acte aussi grave.

La chambre se sépare dans le plus profond silence.

Dresde, 15 novembre.

Julius Fröbel, qui avait été condamné à mort à Vienne, en même temps que R. Blum, est arrivé ici hier soir. Le jugement du conseil de guerre qui le condamnait à être pendu lui ayant été lu, sa grâce lui a été annoncée ensuite, et tous les officiers présents se sont jetés à son cou avec joie. Un écrit qu'il a composé sur l'unité de l'Autriche semble avoir contribué à le faire gracier.

Leipsick, 14 novembre.

A la nouvelle de la mort de Blum, les différentes sociétés de cette ville ont convoqué pour hier une réunion populaire qui s'est tenue le soir dans l'église St-Thomas.

Après un chant qui y a été exécuté, M. Albrecht a fait ressortir la grande perte que le peuple allemand tout entier éprouve par la mort de Blum, et il a invité à faire des propositions analogues à la circonstance. On a adopté entre autres les suivantes :

« Une solennité funèbre sera organisée; les amis de Blum porteront le deuil ; le 9 novembre sera célébré tous les ans à Leipzig comme un jour de deuil. Le corps de Blum sera réclamé; l'envoyé saxon en Autriche sera mis en accusation. Les passeports seront remis à l'envoyé autrichien à Dresde ; les députés saxons à l'assemblée nationale de Francfort seront invités à se retirer de cette assemblée. L'Etat se chargera de la famille de Blum. »

Malgré les exhortations des orateurs, les armes du consulat autrichien ont été arrachées et brisées après la clôture de cette réunion.

Leipzic, 15 Novembre. — Dans une séance du conseil municipal et des délégués de la ville, tenu aujourd'hui à 4 heures, il a été décidé d'envoyer à l'assemblée nationale et au pouvoir central deux membres du conseil municipal et deux membres des délégués de la ville qui leur remettront une adresse où l'on exige le sévère châtiment des personnes qui ont concouru à l'exécution de Robert Blum, ainsi que la révision de l'enquête dirigée contre lui et la communication des pièces du procès. Dans une autre adresse, transmise au ministère, le conseil municipal et les délégués de la ville demandent le rappel immédiat du ministre de Saxe près la cour d'Autriche.

A 6 heures, une assemblée populaire devait avoir lieu à l'Odéon, mais comme le local était trop petit, on s'est rendu à l'église de St-Thomas après en avoir obtenu la permission. Le nombre des assistants était de près de 10,000. Les résolutions suivantes ont été adoptées par acclamation :

1. Inviter le gouvernement à rappeler immédiatement son ministre près la cour d'Autriche et à soumettre la conduite de ce dernier à une sévère enquête.

2. Faire transporter à Leipsig la dépouille de Robert Blum et arranger en son honneur une cérémonie funèbre.

3. Exiger que le ministère accorde sur le trésor public une pension à la famille de Robert Blum, laquelle se compose de sa veuve et de trois enfants en bas âge.

4. Porter le deuil du défunt (au moins un crêpe noir)

Malheureusement, on ne s'est pas borné à ces résolutions. Le parti radical, qui dominait la réunion, s'est répandu en invectives contre l'assemblée et le pouvoir central, et a proposé qu'on rappelât tous les députés saxons et qu'on invitât d'autres états à en faire autant, motion qui a été également adoptée. Nous aimons à croire, pour l'honneur de cette assemblée, que la grande majorité de ses membres n'approuvait pas cette proposition monstrueuse; toutefois, nous ne pouvons lui savoir mauvais gré d'avoir gardé le silence; car, vu l'irritation du parti opposé, le temple aurait pu facilement devenir le théâtre des scènes les plus déplorables.

Un orateur du parti modéré a proposé ensuite d'insister auprès de l'assemblée nationale, ainsi que du pouvoir central, sur la punition du prince Windischgrätz.

Un autre orateur a proposé d'enlever encore aujourd'hui les armes du consulat autrichien, mais cette motion a été combattue par plusieurs membres. Néanmoins à l'issue de la réunion, une partie du peuple « souverain » s'est rendue devant l'hôtel du consul d'Autriche, en a brisé plusieurs fenêtres et arraché les armes, qui ont été portées sur la place du marché pour y être brisées.

Dans le numéro des *Petites Affiches*, qui avait paru dans la matinée, on blâmait fortement le voyage de Robert Blum à Vienne. La même bande se rend chez l'éditeur de la feuille et demande à connaître le nom de l'auteur de cet article. Comme l'éditeur hésite à le nommer, on brise les fenêtres de sa maison, sur quoi il se décide à déclarer que c'est le marchand Jerischer. Aussitôt la foule se rend à la demeure de ce dernier, casse en passant les fenêtres du Café Français et en fait autant à la maison du sieur Jerischer.

Vers 10 heures, la garde nationale arrive enfin et disperse les émeutiers ; 11 heures, la tranquillité était rétablie.

La ville est restée tranquille hier soir. Le consul autrichien s'est mis sous la protection de la ville, la rendant responsable de toute violation du droit d'hospitalité. La ville a placé hier soir au consulat autrichien une compagnie de garde bourgeoise.

A Dresde aussi, on a tenté une attaque sur la demeure de l'envoyé autrichien, et on a lancé de la boue sur les armes d'Autriche. On craint le renouvellement des scènes de dévastation d'avant-hier, parce qu'il existe une liste de proscription des personnes dont, à cause de leurs opinions, on veut attaquer les demeures.

— Le placard suivant vient d'être affiché ici :

Concitoyens !

Le député à l'assemblée nationale Robert Blum a été fusillé à Vienne. Cet acte viole le droit le plus sacré de l'assemblée nationale. En présence d'une pareille violation, toute distinction de parti doit disparaître. Il s'agit maintenant de soutenir de toutes nos forces, et par la plus intime union de tous les partis, l'assemblée nationale et le pouvoir central pour les mettre en état de tirer vengeance de cette rude atteinte portée à leur souveraineté. Nous regardons comme notre devoir de faire toutes les démarches qui tendront à ce but. A l'heure qu'il est, il est nécessaire de serrer nos rangs sans avoir égard à la position occupée jusqu'ici par les divers partis. Dans ce but, nous leur tendrons la main à tous. Que tous ceux qui sont sérieusement dévoués à l'honneur et à la liberté de l'Allemagne se tiennent maintenant étroitement unis !

Leipsig, 13 novembre 1848.

Le comité de l'association allemande.
Le docteur Göschen, président.
(*Gaz. univ. all.*)

Stuttgard, 12 novembre. — Dans sa séance d'hier, la chambre des députés a adopté par 60 voix contre 18 la motion suivante :

« La chambre invite le gouvernement à faire reviser la loi du 20 juin 1820, à l'effet de réduire d'une manière durable et essentielle la liste civile et à présenter le plus tôt possible un nouveau projet de loi à ce sujet, afin qu'il puisse être discuté encore dans la session actuelle et servir de base dans la fixation du budget. »

La chambre a encore adopté par 73 voix contre 5 la motion tendante à prier le gouvernement de soumettre à une révision approfondie la loi de 1828 sur la maison royale et en particulier les chapitres 7 et 10 concernant les apanages et les redevances à payer à la famille royale, et de présenter encore dans le courant de la session actuelle les changements à apporter à cette loi, dans le but de diminuer aussi à cet égard les charges du pays.

— On lit dans le *Mercure de Souabe* :

Il est beaucoup question d'une prétendue crise ministérielle, par suite de la résolution de la chambre des députés au sujet de la liste civile et des apanages. Nous croyons savoir que les bruits mis en circulation sont jusqu'à présent dénués de fondement, et qu'on ne peut pas encore dire quelque chose de positif à cet égard.

M. le conseiller d'état Hömer est ici et n'est pas parti pour Francfort. Nous savons qu'hier il a été mandé auprès du roi, ainsi que les directeurs des ministères de la guerre et des affaires étrangères (peut-être aussi les chefs des autres départements). Nous savons encore que M. Murschel, président de la chambre des députés, a été appelé hier chez le roi.

(116e *séance de l'assemblée nationale de Francfort.*)

M. le président annonce que MM. Gebhard (de Hof) et Hoffmann (d'Eisleben) ont résigné leurs mandats.

M. Kirchgessner, rapporteur de la commission pour les affaires autrichiennes, présente le rapport sur la motion de M. Simon de Trèves, concernant l'arrestation et l'exécution de M. Robert Blum. La commission propose à l'unanimité les conclusions suivantes :

« L'assemblée nationale, en protestant à la face de toute l'Allemagne contre l'arrestation et l'exécution du député Robert Blum, qui ont eu lieu au mépris de la loi de l'empire du 30 septembre de cette année, somme le ministère de l'empire de prendre les mesures les plus énergiques afin de faire juger et punir les personnes qui ont concouru directement ou indirectement à cette arrestation et à cette exécution. »

Cette résolution a été déclarée urgente par l'assemblée, et adoptée sans discussion à l'unanimité.

M. le président communique à l'assemblée une notification du gouvernement badois relativement à l'élection du district de Thiengen, où M. Hecker a été élu pour la seconde fois. Cette communication est renvoyée à la commission nommée pour examiner la première élection de Thiengen.

M. Fuchs présente un rapport de la commission des pétitions. La diète du duché de Saxe-Altenbourg avait porté plainte contre l'occupation du pays par des troupes de l'empire. La majorité de la commission conclut à l'ordre du jour, tandis que la minorité propose de faire retirer les troupes.

M. Nauwerck présente comme urgente une motion, précédée de considérants fort étendus et ainsi conçue :

1. Le ministère de l'empire ordonnera au gouvernement prussien de rapporter de suite ses mesures relatives à la dissolution de la garde civique de Berlin et à l'établissement de l'état de siége :

2. Les droits légaux de tous les Prussiens, et notamment de l'assemblée constituante de Prusse, seront placés sous la protection immédiate de l'empire :

3. Une commission de l'empire, composée de trois membres, sera envoyée immédiatement à Berlin pour faire exécuter, au besoin, à l'aide des troupes de l'empire, les résolutions ci-dessus.

Cette motion, dont l'urgence n'est pas admise par l'assemblée, est renvoyée à la commission nommée pour examiner la motion de M. Biedermann.

M. de Reden adresse une interpellation au ministre du commerce par rapport aux droits additionnels de l'union douanière.

M. Wichmann demande au ministre de la justice s'il est vrai que les lois de l'empire ne sont pas encore publiées en Autriche à l'heure qu'il est; et ce que le ministère de l'empire a fait à cet égard.

M. le ministre de la justice répondra demain à cette interpellation.

M. de Soiron annonce au nom de la commission de la constitution que les droits fondamentaux seront soumis la semaine prochaine à l'assemblée dans leur nouvelle rédaction.

L'assemblée procède ensuite à la discussion de l'article V du projet de constitution. Cet article embrasse les §§ 25 à 28. En voici la substance : Le pouvoir central exercera le droit de législation et de surveillance sur les fleuves navigables et les embouchures des petites rivières qui y aboutissent, ainsi que sur les canaux et les lacs servant au grand commerce et sur la navigation dans les voies fluviales. Les droits sur les rivières et les fleuves allemands sont abolis pour les navires et radeaux allemands. Pour ce qui est des fleuves qui parcourent ou avoisinent plusieurs états à la fois, l'abolition des droits donnera lieu à une juste compensation. Une loi de l'empire déterminera les moyens à employer pour conserver et améliorer la navigation sur les fleuves susdits. Les droits de port et autres dans les endroits situés au bord de ces fleuves sont soumis à la législature et à la surveillance de l'empire. Aucun état allemand ne pourra, par rapport à ces droits, être favorisé au détriment des autres états. Les droits de rivière et de navigation ne pourront être imposés aux navires étrangers et à leurs chargements que moyennant une loi de l'empire.

La commission pour l'économie nationale, ainsi que plusieurs membres de l'assemblée, ont présenté des amendements.

L'assemblée a entendu MM. le comte Wartensleben, Ziegert, Jucho, Ahrens, Eisenstuck, de Vincke, Gumprecht et Stahl, sur quoi la discussion a été ajournée au lendemain.

Francfort, 17 novembre. — Après que dans la séance d'aujourd'hui de l'assemblée nationale, M. de Schmerling eut répondu à plusieurs interpellations sur les affaires de Prusse, d'Autriche et de d'Italie, M. Giskra a présenté la motion suivante, qui a été adoptée :

« Considérant que la diète d'Autriche n'est pas réunie dans ce moment et que d'après un rescrit du gouvernement autrichien, elle a été prorogée de nouveau; considérant que les résolutions de cette diète n'ont point été reconnues par le ministère autrichien depuis le 6 octobre; considérant que dans ces circonstances il n'est pas probable que le gouvernement autrichien suive une autre marche vis-à-vis de la diète, l'assemblée nationale décide que le ministère de l'empire interviendra immédiatement et prendra les mesures nécessaires pour que la protection promise aux lois, surtout pour ce qui regarde les perquisitions concernant les personnes qui ne sont pas agréables au gouvernement, ainsi que leur arrestation, devienne une vérité dans les provinces austro-allemandes.

Cette proposition a été adoptée à une grande majorité.

— Le parlement allemand s'est prononcée aujourd'hui contre le ministère, par l'adoption de la proposition de M. Giskra. soir circule, dans les cercles biens informés, la nouvelle que de Schmerling a remis sa démission au vicaire de l'empire. Le prince de Linange a refusé net la mission dont on l'avait chargé pour Vienne; on pense à envoyer à sa place M. de Konneritz.

— Nous apprenons de bonne source que M. Raveau a donné sa démission d'envoyé en Suisse, considérant comme inconciliable avec son honneur, son devoir et sa conscience, de servir plus longtemps sous le ministère de l'empire, après l'attitude que ce cabinet a prise dans les affaires d'Autriche et de Prusse.

(*Frankfurter Journal.*)

— M. Reichensperger, membre de l'assemblée nationale prussienne, est arrivé à Francfort. On dit qu'une personne importante va partir de Francfort pour Potsdam.

142 députés ont fait placarder une proclamation au peuple allemand sur la mort de Blum. Cette affiche, entourée d'un bord noir, se termine par ces mots : « N'oublie pas le mort, et rappelle-toi comment il mourut, pour quelle cause il mourut, et par qui il fut assassiné. »

(118e *séance de l'assemblée nationale de Francfort.*)

M. de Schmerling, ministre de l'intérieur, prend la parole pour annoncer à l'assemblée que M. Bassermann, sous-secrétaire d'état, est revenu hier soir de Berlin, et qu'il rendra compte de sa mission à l'assemblée dans le courant de la séance; le ministre ajoute que le ministère ayant reconnu la nécessité d'avoir à Berlin une représentation permanente, MM. Simson, vice-président de l'assemblée nationale, et Hergenhahn sont partis ce matin, afin de faire exécuter la décision de l'assemblée nationale du 14 novembre.

L'ordre du jour appelle la discussion de la motion de M. Rappard.

En voici la teneur :

Considérant que l'assemblée nationale a pris dans sa séance du 14 de ce mois les résolutions suivantes :

1. Engager le gouvernement prussien à révoquer l'ajournement et la translation de l'assemblée nationale à Brandenbourg aussitôt que des mesures auront été prises pour garantir la dignité et la liberté de ses délibérations à Berlin;

2. Inviter la couronne de Prusse à s'entourer le plus tôt possible d'un ministère possédant la confiance du pays et propre à écarter les craintes au sujet de tendances réactionnaires et d'empiètements sur les libertés du peuple ;

Considérant que le commissaire de l'empire, M. Bassermann, non seulement n'a pas agi dans le sens de cette résolution, mais que, comme il est constaté, il a pris, contrairement à sa mission de conciliation, le parti de la couronne et approuvé la marche suivie par le gouvernement ;

Considérant que sur ces entrefaites ce gouvernement a pris les mesures suivantes, qui le 14 n'étaient pas encore parvenues à la connaissance de la haute assemblée :

1. La dispersion violente de l'assemblée constituante de Prusse et la déclaration que les résolutions de cette dernière étaient nulles et non avenues ;

2. La dissolution de la garde nationale ;

3. L'état de siége de la capitale, en dépit de l'attitude on ne peut plus calme et plus digne de la population; et l'occupation et l'investissement de la ville par des masses de troupes ;

4. La suppression de la liberté de la presse et la défense du droit de réunion ;

5. Le désarmement forcé de la garde nationale ;

Considérant, d'autre part, que tout le pays, à l'exception de quelques petites villes, a déclaré par des adresses et des députations qu'il approuvait la conduite de l'assemblée constituante, et que, par suite du pouvoir despotique du gouvernement, l'insurrection menace d'éclater dans toutes les provinces ; qu'en particulier la plus grande partie de la garde de Berlin a résolu de s'opposer au désarmement forcé ; que plusieurs milliers d'ouvriers attendent les armes à la main l'explosion de la lutte, que peut-être déjà à l'heure qu'il est Berlin est menacé du même sort que Vienne ;

Considérant enfin que dans de pareilles circonstances, l'assemblée nationale et le pouvoir central doivent intervenir de la manière la plus énergique, si l'on ne veut pas précipiter le pays dans des malheurs incalculables et détruire complètement l'autorité de l'assemblée nationale ;

Par toutes ces considérations, l'assemblée nationale décide d'engager le pouvoir central :

1. A rappeler immédiatement M. Bassermann, commissaire de l'empire, envoyé à Berlin ;

2. A envoyer à Berlin une commission, qui sera chargée d'employer tous les moyens à l'effet de prévenir une collision violente entre les troupes et le peuple ;

3. A forcer le gouvernement prussien de révoquer les dispositions déclarées illégales par l'assemblée constituante, nommément la translation de cette dernière, la dissolution et le désarmement de la garde nationale, la déclaration de l'état de siége pour la ville de Berlin, les restrictions apportées à la liberté de la presse et au droit de réunion.

Après que M. Rappard a motivé sa proposition l'assemblée interrompt la discussion (pour laquelle 22 orateurs étaient inscrits) pour entendre M. Bassermann, qui présente le compte-rendu de sa mission à Berlin. Il termine en déclarant qu'ayant reconnu l'impossibilité d'un arrangement, il a jugé à propos de quitter Berlin et de remettre au vicaire de l'empire sa démission de sous-secrétaire d'état.

M. Wernher de Nierstein propose ensuite le renvoi de la motion de M. Rappard et des amendements de MM. Vogt et Schulz de Darmstadt à la commission pour les relations du pouvoir central avec les états particuliers. Cette proposition de M. Wernher, combattue par M. Raveaux, est adoptée par appel nominal à la majorité de 261 voix contre 172.

MM. Zimmerman de Spandau, Heisterbergk et Levysohn proposent que la commission, vu l'urgence de cette question, soit tenue de présenter son rapport dès ce soir ou demain matin.

Ces propositions ne sont pas adoptées.

A la suite de cette décision, MM. de Rappard, Schulz et Vogt retirent leurs amendements.

L'assemblée décide que la commission n'en restera pas moins chargée de présenter un rapport sur la question prussienne.

M. Fröbel, revenu de Vienne, présente ensuite un récit, écouté avec un vif intérêt par l'assemblée, sur l'arrestation et la condamnation à mort qu'il a subie avec M. Blum. (M. Fröbel a été, comme on sait, gracié et remis en liberté eu égard à des circonstances atténuantes.

Sur la proposition de M. le président, ce rapport est renvoyé à la commission pour les affaires d'Autriche.

Nouvelles d'Angleterre.

LONDRES, 18 NOVEMBRE. — La reine et le prince Albert sont revenus hier dans l'après-midi à Windsor.

— Le bulletin du choléra publié hier ne portait que 17 nouveaux cas et 11 décès.

— On écrit de Dublin le 17. Hier soir, les condamnés de Clonmel, O'Brien, M'Manus, Meagher et O'Donohoe, sont arrivés à Dublin par un convoi spécial du chemin de fer du sud-ouest sous l'escorte de 50 officiers de police. Plusieurs détachements de cavalerie attendaient les condamnés à la station et les ont conduits à la prison de Kilmainham où ils attendront le résultat de leur pourvoi et la décision du gouvernement à leur égard.

— La gazette de Londres publie la notification officielle du blocus de Maracaibo et de toute la côte par le gouvernement de la république de Venezuela.

—

Le télégraphe électrique du chemin de fer du sud-ouest vient d'annoncer l'arrivée à Southampton du steamer le *Jupiter* chargé des malles de la péninsule. Ce steamer apporte des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 12; en voici le résumé. Au départ du *Jupiter*, le bruit courait à Lisbonne que le maréchal Saldanha, président du conseil, venait de donner sa démission. Cette décision aurait été prise par le maréchal à la suite d'un différend entre la couronne et lui au sujet de la quarantaine imposée aux navires anglais dans les ports du Portugal. Saldanha voulait maintenir la mesure tandis que la reine, secrètement conseillée par le parti des Cabral, qui veut à tout prix revenir au pouvoir, insistait pour son abrogation. La cour suprême de Portugal a déclaré illégales les arrestations faites le 17 juin. En conséquence, les individus arrêtés ce jour-là comme coupables de complot, etc., ont été mis en liberté. C'est un échec pour le pouvoir. — Une autre dépêche télégraphique annonce l'arrivée à Southampton du steamer le *Pacha*, parti de Gibraltar, le 11. — D'après le rapport du capitaine de ce steamer, le navire *les Trois Sœurs* avait été capturé dans la baie par des pirates maures. L'équipage, qui s'était sauvé dans les embarcations, ayant donné avis de cette affaire à Gibraltar, le *Polyphème* de la marine royale a été expédié immédiatement à la poursuite des pirates; il les a atteints et a repris le navire capturé après un engagement des plus vifs dans lequel un officier et 3 hommes de l'équipage du *Polyphème* ont été blessés. Quelques-uns des pirates ont été, suivant l'usage, pendus à la grande vergue du *Polyphème*.

Nous avons reçu, dit le *Times*, les dépêches qui précèdent la malle de l'Inde. Elles nous apportent des nouvelles de Bombay jusqu'au 17 octobre et de Hong-Kong jusqu'au 29 septembre, ces dépêches ne nous apprennent rien de nouveau sur les opérations de nos troupes en campagne; mais il paraît positif que le gouvernement de l'Inde a décidé l'annexion du Punjab aux possessions britanniques et que des mesures militaires ont été prises en conséquence. A l'heure qu'il est le général Gough doit se trouver en marche à la tête d'une armée de 10,000 hommes et un corps d'armée de 10,000 hommes, formé dans la présidence de Bombay, doit opérer simultanément sur la ligne de l'Indus. Il a été décidé que les opérations militaires commenceraient dans les premiers jours de décembre. L'armée du Bengale doit recevoir une augmentation de 15,000 hommes.

La plupart des chefs militaires du Punjab sont considérés comme plus ou moins impliqués dans les intrigues dont la révolte du Moultan est l'incident le plus grave et de façon à justifier complètement une déclaration de guerre. Quant à la conduite de Gholab-Singh, elle a été jusqu'à ce jour fort réservée, et tout semble faire supposer de sa part l'intention de faire cause commune avec les forces anglaises, au dernier moment, afin d'élever ainsi sa fortune sur les ruines de ses nombreux rivaux.

Les nouvelles de Hong-Kong n'offrent qu'un médiocre intérêt. De grands désastres maritimes ont eu lieu dans ces parages dans les derniers jours d'août.

Nouvelles de France.

PARIS, 17 NOVEMBRE. — Les journaux de Paris continuent leur polémique pour la candidature.

L'évêque de Langres a déclaré que l'évêque d'Orléans n'avait pas le droit de parler comme il l'a fait, en faveur du général Cavaignac, au nom des membres du clergé qui siégent dans l'assemblée.

Une déclaration semblable de M. l'abbé Lépinay, grand vicaire et autre représentant, est annoncée.

Nous citons la lettre de M. l'évêque de Langres :

« Paris, 16 novembre 1848.

» Monsieur,

» Je lis dans votre numéro de ce jour une lettre attribuée à M. Fayet, évêque d'Orléans, par laquelle ce prélat fait « connaître la pensée unanime des évêques et des ecclésiastiques de l'assemblée nationale, » relativement au choix du président de la république.

» Je crois devoir, en mon nom et au nom de ceux de mes collègues ecclésiastiques avec lesquels j'ai pu en conférer, déclarer qu'un mandat de cette nature n'a été et n'a pu être confié à personne, les ecclésiastiques ne pouvant agir, en semblables circonstances, qu'à titre de simples citoyens.

» Agréez, etc. V.-L. PARISIS

« Evêque de Langres. »

— Il résulte de renseignements qui paraissent certains que le gouvernement ne prorogera pas au delà du 31 décembre le décret du 10 juin qui accorde des primes à plusieurs des produits des manufactures françaises.

— L'*Evénement* prouve par les faits qui suivent la partialité de l'administration et de la police dans la lutte de la présidence :

La célèbre et anonyme biographie du général Cavaignac inonde Paris et les départements, les régiments et les villages; on l'envoie en franchise, on l'étale, on la vend, on la crie; on la donne.

D'autre part, les pamphlets et les caricatures contre M. Louis Bonaparte se débitent et se distribuent. Le commerce en est parfaitement libre et regardé d'un œil bienveillant par les autorités.

Cependant, voici une série d'articles parus déjà dans un grand journal qui, réunis et imprimés dans le format de ce journal, excitent l'ire de MM. les commissaires de police, et motivent les plus sévères rigueurs de la part de MM. les gardiens de Paris. La préfecture de police refuse d'apposer son visa à cette feuille incendiaire, on l'interdit à la devanture des marchands, on la saisit dans les mains des vendeurs.

Cette feuille, extraite de la *Presse*, a pour titre : *M. Cavaignac devant la commission d'enquête.*

— On lit dans la *Presse* :

Serait-il vrai que le général Lamoricière serait sur le point d'autoriser le départ d'Abd-el-Kader pour la Syrie? — Avant de hasarder sur ce sujet aucune réflexion, nous attendrons que la nouvelle soit démentie par la presse ministérielle ou confirmée par un silence qui serait un aveu.

18 NOVEMBRE. — La polémique au sujet des candidatures à la présidence continue dans les journaux. La colère de quelques organes de la presse contre Louis-Napoléon est à son comble.

M. l'abbé Leblanc, représentant du peuple, a protesté comme Mgr. l'évêque de Langres, contre la lettre de Mgr. l'évêque d'Orléans.

MM. Cazalès, Abbat, Fournier et autres n'ont, pas plus que MM. de Parisis et Leblanc, autorisé M. Fayet à parler en leur nom.

M. Coquerel a, dit on, refusé de recommander auprès des pasteurs protestants la candidature du général Cavaignac.

L'agitation est excessive dans les clubs.

MM. Garnier-Pagès, Duclerc, Pagnerre, Barthélemy St-Hilaire, membres de la réunion de l'Institut, viennent de faire paraître une déclaration par laquelle ils expliquent qu'ils ne veulent recommander aucun candidat à la présidence. Au fond, cette pièce est hostile au généra Cavaignac, dont le nom n'est pas prononcé.

— Nous trouvons dans le *Constitutionnel* une lettre de M. Léon Faucher, dans laquelle est soutenue, avec une grande force de logique et de raison, la nécessité pour les représentants de se tenir en dehors de la lutte engagée pour l'élection du président de la république.

Après avoir démontré qu'un dix-huit brumaire n'est pas plus à craindre de Louis Napléon, qu'un coup d'Etat de la part du général Cavaignac, M. Léon Faucher continue :

« Le véritable, le seul danger aujourd'hui vient précisément des démarches qui pourraient compromettre l'autorité morale et l'indépendance de l'assemblée.

» Or, je le demande, quelle sera la situation de l'assemblée nationale après l'élection du président de la république, dans le cas où, comme cela paraît déjà probable, la majorité des représentants s'enrôlerait dans cette croisade qui est entreprise pour la candidature de M. le général Cavaignac? Si la campagne est couronnée d'un plein succès, la majorité aura contracté de tels engagements, elle sera tellement liée par ce qu'elle aura déjà fait et, tranchons le mot, tellement compromise, qu'elle n'aura plus rien à refuser au pouvoir exécutif. L'assemblée, tant qu'elle vivra (et l'on cherchera à prolonger son existence), n'aura plus ni opinion ni volonté; elle deviendra une simple chambre d'enregistrement, un instrument de règne; ce sera l'absorption du pouvoir législatif.

» Supposons, au contraire, ce qui est possible après tout, que M. Louis-Napoléon l'emporte, il se trouvera en présence d'une majorité condamnée à être hostile, qui ne pourra plus ni le combattre avec quelque apparence d'impartialité, ni l'appuyer avec honneur. La république, à peine constituée, verra les pouvoirs en lutte. Elle sera affligée du plus grand malheur qui puisse frapper un gouvernement à sa naissance, le défaut d'harmonie entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Il faudra que l'assemblée abrége d'elle-même la durée de son mandat, si elle veut s'arrêter, et arrêter le pays sur la pente qui mène à la guerre civile.

» Je ne sais si je m'aveugle sur la situation, et si j'exagère, malgré moi, la gravité des circonstances; mais je ne comprends pas l'espèce de vertige qui pousse un grand nombre de représentants à se prononcer dès à présent, quand il serait si facile de garder une prudente réserve. Cette réserve n'est pas seulement dans la ligne du devoir; elle est encore la seule politique à suivre. Nous avons à peine traversé une crise formidable; le sol tremble sous nos pieds; de quelque côté que l'on se tourne, l'inconnu est devant nous. Il n'y a pas d'autre force debout que l'assemblée nationale; et cette force, nous irions l'aliéner ou l'affaiblir par avance! En vérité, je verrais là plus qu'une faute, et ce serait un acte coupable, si ce n'était l'indice d'un étrange égarement. LÉON FAUCHER.

» *Représentant nommé dans la Marne.* »

— La 3e légion de la garde nationale de Paris avait hier un chef de bataillon à nommer. Deux candidats étaient en présence : M. L. Perrée, directeur du *Siècle* et membre de la chambre des représentants, et un négociant du quartier, M. Mouginot.

M. Mouginot s'en rapportait tout simplement aux sympathies de ses camarades.

Un *garde national* avait cru devoir faire de la candidature de M. Louis Perrée une affaire toute politique, et hier, la rue des Jeûneurs, où demeure M. Perrée, était, de même que les rues adjacentes, couverte de longs placards roses, en gros caractères, et où on lisait, entre autres choses, cette phrase :

« Comme directeur du *Siècle*, M. Perrée s'est résolument declaré l'adversaire de la candidature de M. Louis Bonaparte à la présidence.

» Sa nomination au grade de chef de bataillon aurait une grande signification politique. »

L'élection a eu lieu, et M. Mouginot a été élu.

— Il n'est bruit dans les couloirs de l'assemblée, que d'une conversation d'avant-hier entre M. le général Cavaignac et quelques représentants. Il se plaignait du peu de confiance que lui montrait le parti modéré, malgré les gages donnés par la nomination de MM. Dufaure et Vivien. On lui a répondu que la sûreté de Paris était plus importante que tout le reste, et qu'il n'y avait pas de confiance possible tant que cette grande ville se trouverait dans les mains de MM. Recurt et Gervais (de Caen), qui laissent notoirement rentrer tous les étrangers suspects, et ferment les yeux sur l'arrivée de caisses d'armes, destinées sans doute aux vaincus de juin.

On ajoutait que le maintien de M. Etienne Arago, dont la couleur politique est trop bien connue, dans le poste de haute confiance qu'il occupe, n'était pas non plus un symptôme rassurant. Le général a répondu qu'il ne pouvait pas en faire davantage; mais qu'une fois *nommé*, il donnerait toutes les satisfactions possibles à l'opinion publique. Cette promesse à terme n'a pas paru convaincre ses interlocuteurs, qui se sont retirés avec un peu moins de confiance encore qu'auparavant.

— On disait aujourd'hui que le corps diplomatique s'était ému d'une visite faite par lord Normanby à MM. Louis et Jérôme Bonaparte.

Lord Normanby, interpellé à ce sujet, aurait déclaré qu'il s'agissait d'un acte de convenance privée sur lequel il n'avait point à s'expliquer.

— On colporte un bon mot dont la moitié appartient à M. Alexandre Dumas et qui nous semble assez impertinent pour la république (le bon mot). Quelqu'un demandait de l'argent au dramaturge :

— De l'argent, mon ami, répondit-il: qui est-ce qui a de l'argent par le temps qui court? je vous ferai un billet. — Soit! mais à quelle époque? — Oh! mon Dieu, fin république! — Allons! je ne suis pas si pressé, faites-le moi à trois mois.

— Au nombre des innovations méditées par l'édilité parisienne, on nous signale celle-ci, qui nous paraît des plus heureuses : la rue Vide Gousset prendra désormais, dit-on, le nom de rue du Gouvernement provisoire. (*Corsaire.*)

Plus de cheveux gris, ni de barbe grise.

L'EAU CHANTAL de Paris, la seule approuvée, les teint à la minute en tout es nuances et pour toujours. Prix avec garantie, 3 florins. — Depôt à La Haye chez RENSBURG FILS, coiffeur, *Korte Houtstraat*, nº 25.

KONINKLIJKE HOLLANDSCHE SCHOUWBURG.

Dingsdag 21 November. (Nº 14 in het abonnement.)

Eene tweede voorstelling van :

EEN GUNSTIG OOGENBLIK,

blijspel in vier bedrijven, naar het Hoogduitsch, van den Heer Eduard Devrient, door den Heer H. van der Sprong.

Gevolgd door :

DE GEBROEDERS DONDAINE,

blijspel met zang in één bedrijf, naar het Fransch door den Heer J. Beems. Nooit alhier vertoond.

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, DIMANCHE 19 NOVEMBRE. — A la société des effets publics les intégrales, qui ont donné lieu à quelques affaires, se sont bien soutenus à leur cours. Des autres fonds votés ci-après les autrichiens étaient plus offerts.

Holl. 2 1/2 % 45 3/4, 13/16, 7/8, Esp. 3 % int. 17 11/16, 5/8; Portug. 4 % 24 1/8, 3/16 ; Autr. mit. 2 1/2 % 34 7/8; Séron 21 7/8.

PARIS, SAMEDI 18 NOVEMBRE. — Il y avait au commencement de la bourse des dispositions assez prononcées à la baisse ; mais sur le bruit qui a circulé que le ministre de la guerre allait encore réduire l'armée de 55,000 hommes et que le ministre des finances devait proposer le maintien de l'impôt du sel, pendant cinq ans encore, les dispositions ont tout à coup changé et des demandes assez vives ont produit une hausse sensible sur les cours d'ouverture, principalement sur les cours des affaires à terme. Au comptant : le 5 % ouvert à 63-75 est remonté à 64 fr. pour finir à 63-95 en hausse de 25 c. sur hier ; le 3 % ouvert à 41 fr. a fait 41 50 au plus haut, et ferme à 41-40, en hausse de 30 c. ; l'emprunt a varié entre 63-85 et 64-05 ; il reste à 63-90, en hausse de 15 c. Les actions de la banque de France restent, comme hier, à 1320. après avoir fait 1315.

Chemins de fer. — Les affaires sur les chemins ont été peu animées et les variations sans importance. Le Marseille est monté de 2 50, et le Versailles (rive gauche), le Bordeaux, le Nord et le Tours à Nantes de 1-25, tandis que le Rouen a baissé de 2-50, et le Centre et le Strasbourg de 1-25, l'Orléans et le Bâle n'ont pas varié. Le Lyon a été fait à 355 et les certificats 5 % provenant de la conversion des titres de chemin, de 64 à 63-85.

Fonds étrangers. — Les 5 % belges (1840 et 1842) à 76 1/2 ont baissé de 1/8 % le 4 1/2 % a été fait à 71 5/8 et le 2 1/2 % à 39. La rente de Naples à 77, et l'emprunt romain à 63, n'ont pas varié. Celui du Piémont a été côté à 835 en baisse de 15 fr. et le 3 % extérieur d'Espagne à 23 1/2, en hausse de 1/4 %. Il ne s'est rien fait dans les autres fonds étrangers.

A terme. Le 5 % a varié de 63 60 à 64 fr. ; il reste à 63-95, en hausse de 20 c. Le 3 % a fait 41-10 au plus bas, et 41-45 au plus haut ; il ferme à 41-40, en hausse de 40 c. L'emprunt a varié de 63-75 à 64, et le Nord de 335 à 336-25.

LONDRES, SAMEDI 18 NOVEMBRE. — Les fonds anglais ont encore subi une nouvelle hausse. On a fait les consolidés ce matin à 87 et ils sont fermes à 3 heures à 86 7/8, 87; 3 % réduit 85 5/8; Nouveaux 86 1/8 à 3/8; bons de l'échiquier 39 à 42 s (mars) 38 (juin).

Les fonds étrangers n'ont pas varié. Chiliens 86 1/2; Mexicains fermes à 21 1/2; Espagne 3 % 28 3/8; Hollandais 4 % 70 1/4 à 3/4.

ANVERS, SAMEDI 18 NOVEMBRE. — 2 heures. — Bourse ferme. — Fonds belges : 5 % 77 % A. ; d. 4 1/2 % 71 3/4 P. ; d. 2 1/2 % a été traité à 38 3/4 13/16 et reste 38 7/8 % cours.

Fonds espagnols 5 % 9 % fait, et reste A. d. 3 % dette intérieure 17 1/2 % P. — 2 3/4 heures. — Fonds belges 2 1/2 % 38 7/8 % et A. ; d. 3 % dette intérieure d'Espagne 17 5/8 % fait.

FRANCFORT, SAMEDI 18 NOVEMBRE. — La Bourse était très ferme surtout pour les fonds d'Autriche, mais les transactions ont été peu nombreuses. Les actions du chemin de Bexbach sont traitées en baisse ; le bruit courait que l'administration serait forcée de créer des obligations 5 %,

2 1/2 % métall., 67 3/8; actions : 1122; chemin de fer du Nord, 37 1/2; Bexbach, 61 1/4.

BOURSE DE PARIS DU 18 NOVEMBRE.

3p.c au compt	41 40	Belg. 3 p. 1838		CHEMINS DE FER.	
» fin cour.	41 40	» 2½ 1845		Paris St-Germ.	
Emprunt 1847	63 90	Société génér.		Par. Vers. r. dr.	
» fin cour.	64	Esp. dette act.		» » r. g.	96 25
5p.c. au compt	63 95	» différée...		» Orléans....	567 50
» fin cour.	63 95	» nouv. 3 p.	23½	» Rouen......	347 50
Banq. de Franc	1320	» dette int.		Paris Nord.....	337 50
Caiss. G. 1000		Naples 5 p. c.	77	» Strasb...	325
Belg. 5 p. 1840	76½	RomeEm. 1844	63	» Lyon....	
» 5 p. 1842	76½			Zinc. Vieille M.	
» 4½ 1844	71⅝			» Gr. Montag.	

BOURSE DE LONDRES DU 18 NOVEMBRE.

Cons. Compt...	86⅞, 87	Péruviens......	34, 36	Dito différée...	
Dº en liquidat.		3 p. c. port.....		Dito passive....	2⅞, 3
Belges..........	70, 72	4 p. c. dº 1834.	23½, 24½	Mexique........	21⅜, 21⅝
Hollande 4 p c.	70½	Brésiliens......	72½, 73½	Russie..........	
Dito 2½ p. c.	46½	Detteact. esp. 5	11⅛, ⅜	Colombie.......	1⅞, 2⅛
		Dito. 3 p c......	23⅛, ⅜	Danois..........	

BOURSE D'ANVERS DU 18 NOVEMBRE.

Belg. C de la			Autr. Métal. 5			Dette diff. 1831	
bq. B. . . 2½			Dito 2½ . . .			Dito pass. 1834	
Cert. de la soc.			Ls/250E. 1839	512	P	Russie. Emp. à	
g. R. . . 2½	38⅝, ⅞	P	Dito de ƒ500.			Ams. H. Cº 5	
Emprunt. . 3			Pol. Ls de ƒ300	340	P	Dito dº nouv. 5	
Dito. . . . 4			Dito de ƒ500.	256	A	Prusse. Dito l.	
Dito. . . 4½	71⅝		Bade. Lots de			à Berl. 1832	
Dito de 1840. 5	77, ⅛	A	ƒ50 1840.			Nap. Cert. Falc 5	
Dito 1842. . 5			Dito 1845. . .			Etat Romain. 5	58⅛
Holl. Dºact. 2½			Esp. Ep. 1834 5	9	A		

CHANGES D'ANVERS DU 18 NOVEMBRE.

Amsterdam ct.	½ ⅝ % av.	2/m.		Francfort ct.	240½ A
2/m.		Londres court.	25,50, 25	2/m.	
Rotterdam ct.	⅜ % av.	2/m.	(55 P	Escompte.	4 % A
2/m.		Hambourg ct.	186 A		
Paris court . .	⅛ % av. A	2/m.			

PAR TÉLÉGRAPHE.

BOURSE D'AMSTERDAM, LUNDI 20 NOVEMBRE.

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

PAYS-BAS. — Dette active. . . . . 2½ [illegible] 1/8

Dito dito . . . . 3 [illegible] 5/8

Dito dito . . . . 4 [illegible] 70 13/16

ESPAGNE — Ardoins de L. 510. . . . . . . [illegible] 9 1/16

Dito intér. L. 510 . . . . [illegible] » 17 13/16

RUSSIE. — Emprunt Hope 1798 & 1816. . 5 » 98 1/8

AUTRICHE. — Obligat. Métalliques. . . . . 2½ » 35 1/16

LA HAYE, chez C. Van der Meer, Spui, Nº 75.